

## Législation relative à l'eau

# AVIS

Conformément à l'article 24,2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté ministériel du 18 juillet 2024, réf. EAU/AUT/23/1095, GLB s.à r.l. est autorisés à la

### **Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation de la distillerie Difrulux à Breidweiler**

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

*Fin affichage: 10 septembre 2024 inclusivement (40 jours)*

Consdorf, le 01 août 2024  
pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire communal,  
*(contresign art. 74 loi communale)*

